



54^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Coopération technique – débat général

Intervention du Luxembourg

10 octobre 2023

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Au cours des deux dernières années – dont les six premières sessions du mandat du Luxembourg au Conseil des droits de l'homme – ma délégation s'est engagée à différents niveaux dans les débats autour du point 10 de ce Conseil. Nous avons fait une contribution volontaire au Fonds volontaire pour la coopération technique, nous avons rassemblé un groupe de 55 pays autour d'une déclaration conjointe soulignant l'importance de concevoir le point 10 comme une opportunité concrète pour faire avancer la réalisation de tous les droits humains. Le point 10 est la concrétisation de l'engagement pris dans la résolution 60/251 en faveur d'une coopération constructive, fondée sur le dialogue et les besoins réels des pays et de leurs populations.

Nous félicitons dès lors la **Thaïlande et le groupe des co-auteurs** pour la résolution présentée lors de cette session, qui demande au Haut-Commissariat d'établir et de maintenir un répertoire en ligne des activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Une fois la résolution adoptée et le répertoire mis en place, nous exhorterons tous les pays et autres parties prenantes à en faire usage.

Ma délégation estime que le Conseil a un mandat pour examiner et discuter toutes les situations sur base des rapports du Haut-Commissariat ou des titulaires des mandats des procédures spéciales. Nous aurions salué à ce propos la possibilité d'un dialogue interactif sur l'appui fourni à la Commission nationale d'enquête au **Yémen**, qui fait un travail remarquable sous des conditions excessivement difficiles. Les co-auteurs de la résolution en question en ont décidé autrement et c'est regrettable. Le peuple yéménite continue de souffrir de l'occupation par les Houthis, d'une situation humanitaire accablante et de violations et abus des droits humains qui continuent jusqu'à ce jour.

Nous saluons l'initiative du **Honduras** pour la mise en place d'un appui du Haut-Commissariat par le biais d'une résolution à adopter par le Conseil sous le point 10. Le Haut-Commissaire a présenté une vision ambitieuse pour l'appui technique des Nations Unies aux capacités de tous les pays à respecter, protéger et réaliser les droits humains. À présent, les pays membres de ce Conseil, mais également de l'Assemblée générale, ont la responsabilité de donner au pilier des droits humains de l'ONU toute l'importance qu'il mérite, tant par des contributions volontaires prévisibles, qu'à travers la mise à disposition d'une partie suffisante du budget de l'Organisation qui soit à la hauteur de nos ambitions partagées.

Je vous remercie de votre attention.

(417 mots/2m30s)